

Le Conservatoire des Sites Alsaciens

Premier Conservatoire d'Espaces Naturels créé en France en 1976, le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) est une **association reconnue d'utilité publique** et agréée au titre du code de l'environnement. Il oeuvre pour la protection de la nature en Alsace. Afin de garantir une conservation des espaces naturels protégés sur le long terme, le CSA privilégie **l'acquisition ou la location** de longue durée des sites naturels.

En protégeant les milieux naturels, le Conservatoire des Sites Alsaciens protège également la biodiversité. De nombreuses espèces menacées de la faune et de la flore sont ainsi protégées et notre association oeuvre quotidiennement à leur conservation.

Nos missions

Connaitre : Étudier, analyser les milieux naturels et les espèces sensibles pour mieux les protéger.

Gérer : Mettre en place des opérations de gestion nécessaires au maintien de la biodiversité.

Protéger : Négocier à l'amiable la maîtrise foncière ou d'usage à long terme des espaces naturels.

Valoriser : Sensibiliser les populations à la protection de la nature et à ses enjeux.

Animer le territoire : Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques environnementales.

Vous êtes propriétaire de milieux naturels ?

Vous possédez un terrain et vous avez envie d'agir en faveur de la biodiversité ? De nombreux propriétaires se sont déjà engagés auprès du Conservatoire des Sites Alsaciens en **donnant ou léguant leur terrain, en signant un bail de location, ou encore en lui consentant une vente**. C'est grâce à cet engagement que l'intervention du Conservatoire des Sites Alsaciens est rendue possible localement, pour une préservation des espaces naturels sur le moyen et le long terme. Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter !

Le Conservatoire des Sites Alsaciens est une association reconnue d'utilité publique depuis 1993, agréée au titre de la loi relative à la protection de la nature de 1976. Il est membre de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN) qui rassemble 29 Conservatoires en métropole et outre-mer. L'action des CEN est reconnue dans le Code de l'Environnement (L. 414-11) par un agrément spécifique. Leurs missions sont reconnues d'intérêt général.



Sites gérés par le Conservatoire

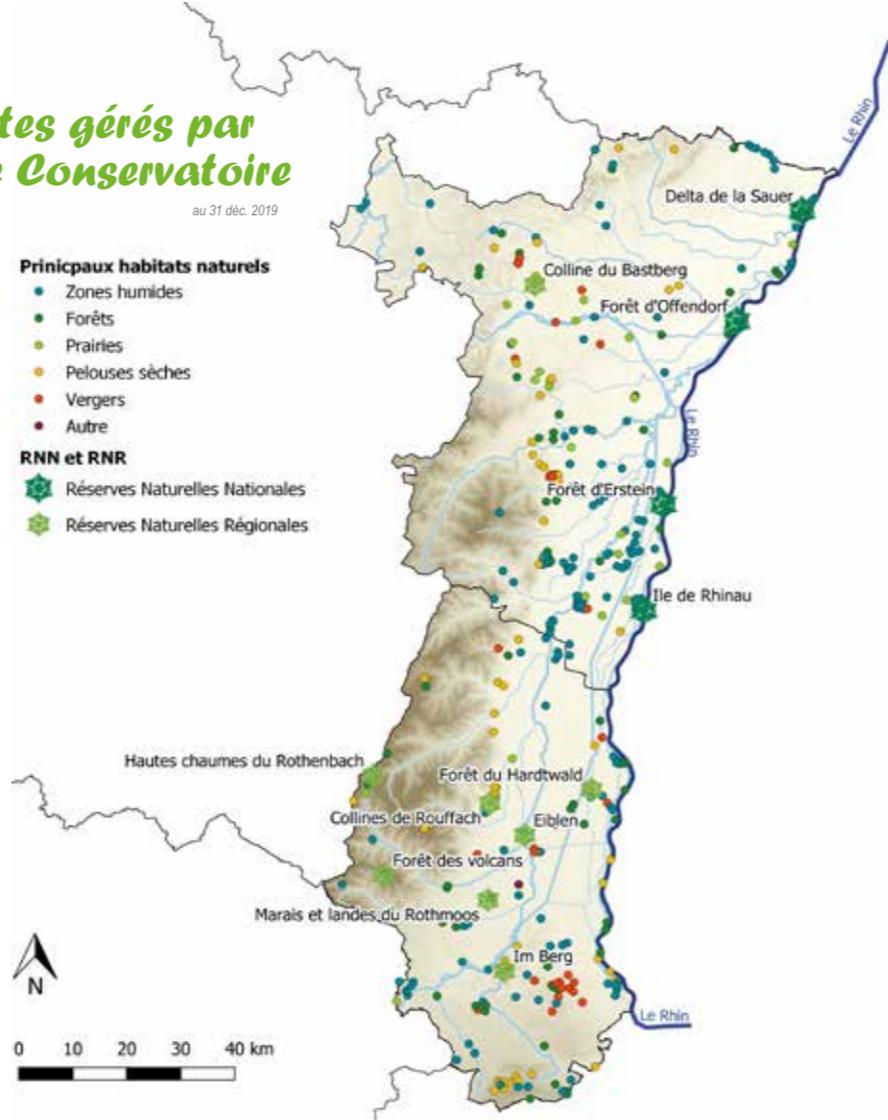
au 31 déc. 2019

Principaux habitats naturels

- Zones humides
- Forêts
- Prairies
- Pelouses sèches
- Vergers
- Autre

RNN et RNR

- Réserves Naturelles Nationales
- Réserves Naturelles Régionales



Quelques chiffres

au 31 déc. 2019

370 sites en gestion soit :
3 663 ha de milieux naturels sauvegardés par le CSA

141 Conservateurs bénévoles et plus de **1700** adhérents

12 Réserves Naturelles

8 Régionales et 4 Nationales



21 salariés

Plus de **75 chantiers nature** participatifs sur l'ensemble du territoire et **25 visites guidées** dans nos réserves naturelles nationales

150 agriculteurs partenaires

Il est aussi possible d'affecter spécifiquement des souscriptions pour l'achat d'un type de milieu :

Montant _____ €*

Dons

- | | |
|------------------------------------|------|
| <input type="checkbox"/> Etudiant | 5€* |
| <input type="checkbox"/> Simple | 15€* |
| <input type="checkbox"/> Complétée | 25€* |
| <input type="checkbox"/> Soutien | 35€* |

Cotisation pour l'année civile

- | | |
|--|--------------|
| <input type="checkbox"/> Souscription sans thématique | _____ x 40€* |
| <input type="checkbox"/> Souscription « Zones humides » | _____ x 40€* |
| <input type="checkbox"/> Souscription « Collines calcaires et pelouses sèches » | _____ x 40€* |
| <input type="checkbox"/> Souscription « Vergers » | _____ x 40€* |
| <input type="checkbox"/> Souscription « Hautes-Vosges » | _____ x 40€* |
| <input type="checkbox"/> Souscription « Site d'intérêt géologique, archéologique ou historique » | _____ x 40€* |

*Le receveur un reçu fiscal permettant d'obtenir une réduction d'impôts sur les revenus égale à 66% de l'ensemble des sommes versées, dans la limite de 20% du revenu imposable.

Reglement joint : _____ €
(total cotisation + don + souscriptions)
 par chèque en espèces

Adhésion
Date et signature : _____

Nom et prénom : _____
Adresse : _____
Tél. fixe et mobile : _____
Courriel : _____

ADHÉSION

Vous pouvez

remplir ce bulletin et le nous retourner avec
votre chèque à : Conservatoire des Sites Alsaciens
3 rue de Soultz - 68700 CERNAY

ou
adhérer en ligne en tapant Conservatoire des Sites Alsaciens
dans le moteur de recherche de Helloasso

Conservatoire
des Sites Alsaciens
Association reconnue d'utilité publique



Nous agissons pour la nature !

<https://www.conservatoire-sites-alsaciens.eu/>



Conservatoire
des Sites Alsaciens
Association reconnue d'utilité publique

Siège et Direction
3 rue de Soultz - 68700 CERNAY
tél. 03 89 83 34 20
contact@conservatoire-sites-alsaciens.eu

Antenne du Bas-Rhin
1, rue des Ecoles - 67850 OFFENDORF
tél. 03 89 83 34 10
antenne.bas-rhin@conservatoire-sites-alsaciens.eu

Nos partenaires historiques :



De nombreux autres partenaires soutiennent nos programmes (Rubrique « Réseaux et Partenaires » sur notre site web).
Publication du Conservatoire des Sites Alsaciens / Directeur de publication : Frédéric Deck / Crédit photographique : © CSA
Photo de couverture : Champ d'Euphorbes au Bastberg - Bischberg, P. Goertz, 2010
Conception : CEN NA / Impression : Manupa Mulhouse / 2020

Conservatoire
des Sites Alsaciens
Association reconnue d'utilité publique



La nature à votre porte...